

## VILLE DE CARCASSONNE

### LE MAIRE DE LA VILLE DE CARCASSONNE

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- Vu les lignes directrices de gestion arrêtées par l'autorité territoriale après avis du comité social territorial du 24 juin 2025,
- Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,
- Vu le tableau des effectifs,

### ARRETE

ARTICLE 1 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade **d'agent de maîtrise**, au titre de la promotion interne 2025 :

Nom	Prénom	Grade actuel
BEKA	Farid	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe
DELLEAUX	Pascal	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe
MAYOSSON	David	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe
COLOMBE	Laurent	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie et Monsieur le Trésorier de Carcassonne Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le 25 juin 2025

Le Maire  
Gérard LARRAT

